



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – JUIN 2024

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 juin 2024 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1047 ch. de la Rivière

Dossier : DM-2023-00073

Lot : 5 698 801 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un empiètement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 5,45 mètres dans la marge de recul arrière, alors que le règlement de zonage 601 prescrit une marge de recul arrière de 9,00 mètres dans la zone H-29.

918, rue Innsbruck

Dossier : DM-2024-00031

Lot : 2 990 879 du cadastre du Québec

Objet : Permettre une largeur totale du bâtiment accessoire (garage détaché) de 6,24 mètres, soit 77,7% de la largeur du bâtiment principal alors que le règlement de zonage 601 prescrit que la largeur du bâtiment accessoire d'un usage résidentiel ne peut excéder 75% de la largeur du bâtiment principal.

2379, rue Saint-Jean-Baptiste

Dossier : DM-2024-00037

Lot : 2 990 491 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un empiètement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 2,45 mètres dans la marge de recul latérale ainsi que de 3,19 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage 601 prescrit une marge de recul latérale de 3,00 mètres et une marge de recul arrière de 9,00 mètres dans la zone H-29.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 22 mai 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint